

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

*En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020  
prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19  
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je, soussigné(e)

Mme/M. : .....

Né(e) le : ..... À : .....

Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise " *tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret*" :

déplacement exceptionnel afin de me rendre à la manifestation autorisée par la Préfecture<sup>1</sup> qui se déroulera :

le : ..... à partir de (heure) : .....

à : (lieu/parcours de la manifestation ou du rassemblement revendicatif) :

Fait à : .....

Le : ..... à (heure) : .....

Signature :

---

<sup>1</sup> L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ne prévoyant pas cette exception à l'interdiction des déplacements lorsque la manifestation est autorisée, cette attestation vaut document justifiant exception à l'interdiction du déplacement.

Le décret prévoit effectivement que "Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions".